

**DEMANDE D'INSTALLATION
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Demandeur :

Nom et Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone :

Courriel :

Projet :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Références cadastrales (section, parcelle) :

Installateur :

Nom, Prénom : Téléphone :

Adresse :

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET ET DU TERRAIN

Projet :

Construction neuve Réhabilitation de l'existant

Habitation :

Habitation individuelle Résidence principale Résidence secondaire

Groupe de logement Autre :

Nombre de : WC : Salles de bain : Chambres : Cuisines : Usagers :

Terrain :

Superficie de la parcelle :

Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :

Faible < 5 % Moyenne entre 5 et 10 % Forte > 10 %

Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) à proximité des ouvrages :

oui non ne sais pas

Est-il destiné à la consommation humaine ? : oui non

si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : m

Destination des eaux pluviales :

Réseau de surface (fossé, caniveaux...) Infiltration sur la parcelle

Rétention (cuve, mare...) Autre :

Rappel : Le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou drains d'assainissement) est interdit.

DÉFINITION DE LA FILIERE

Prétraitement :

- Dispositif de prétraitement des eaux usées : Fosse septique Fosse toutes eaux
Volume de la fosse :
- La ventilation de fosse est prévue : En entrée de fosse En sortie de fosse
Extracteur de la ventilation : Statique Éolien
- Est-il prévu un préfiltre ? Intégré Séparé si séparé, volume :
- Est-il prévu un bac à graisses ? Oui Non si oui, volume :

Rappel : Il est préconisé de vidanger la fosse tous les 4 ans,
Le préfiltre doit être nettoyé au moins 1 fois par an.

Traitement :

- Tranchées d'épandage à faible profondeur :
Nombre de tranchées :
Longueur de chaque tranchée :
Longueur totale des drains :

ou

- Lit d'épandage Largeur :
- Lit filtrant non drainé à flux vertical Longueur :
- Lit filtrant drainé à flux vertical Surface :
- Tertre d'infiltration Profondeur :
- Lit filtrant drainé à flux horizontal Longueur totale des drains :

ou

- Autre :
Joindre la documentation correspondante.

Rappel : Le dispositif doit être agréé par les ministères en charge de la santé et de l'écologie

- Un poste de relevage est-il prévu ? Oui Non
Si oui : avant le prétraitement
 entre le prétraitement et le traitement
 après le traitement
- Un rejet des effluents est-il prévu après le traitement ? Oui Non
Si oui : - préciser le type d'exutoire :
.....
- avez-vous une autorisation de déversement ? : Oui Non
(si oui, la joindre au dossier).

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE

- Plan de situation de la parcelle
- Plan de masse du dispositif au 1/200 ou 1/500
 - Schématiser le plus clairement possible :*
 - L'habitation
 - L'évacuation des eaux usées de l'habitation
 - Le prétraitement (fosse...)
 - Le traitement (épandage...)
 - Les arbres et la végétation, les surfaces imperméables ou destinées à l'être
 - Les bâtiments annexes (garage, piscine...)
 - Les captages, puits ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable
 - Les axes de circulation
 - Les cours d'eau, fossé, mare...
 - Le système d'évacuation des eaux de pluies
 - Les cavités souterraines
- Les documents relatifs aux études de sol, aux autres filières de traitement et aux autorisations de déversement.

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Le propriétaire et l'installateur s'engagent :

- à réaliser les travaux d'assainissement conformément à ce dossier et sur l'exactitude des renseignements fournis uniquement après réception de l'avis favorable sur le projet.

- à adresser la déclaration d'achèvement des travaux au Service Public d'Assainissement Non Collectif en vue de la vérification technique au moins 10 jours avant le remblaiement des ouvrages.

- à assurer le bon fonctionnement de son installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien.

Les frais de dossier prennent en compte :

- L'instruction du dossier (63 €),
- Le contrôle d'exécution (63 €).

A, le : Signature :

CONTRÔLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION

(Page réservée au Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Projet :

Dossier :

Nom et Prénom du demandeur :

Adresse du projet :

Code Postal : Commune :

Références cadastrales (section, parcelle) :

La Collectivité avise, selon l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques des installations d'un assainissement non collectif, la conception du projet :

.....

Rappel : Le contrôle constitue une simple validation de la conception des dispositifs d'assainissement non collectif, laquelle est de la responsabilité du propriétaire de l'immeuble. Il ne substitue donc pas une prestation de prescription technique. Si aucune étude de sol n'est fournie à l'appui de la demande, le rôle du contrôleur se limite à la vérification qu'il n'y ait pas d'élément visible indiscutable remettant en cause la conception, et donc la pérennité du dispositif.

AVIS DU TECHNICIEN :

Avis favorable Avis défavorable Avis favorable sous réserves :

.....
.....
.....
.....
.....

A, le : Signature :

AVIS DE L'AUTORITÉ TERRITORIALE :

Avis favorable
 Avis défavorable
 Avis favorable (sous respect des réserves émises par le technicien)

A,

le :